

Rapport de la

**CONSULTATION TECHNIQUE SUR LA CONSERVATION DES
TORTUES DE MER ET LES PÊCHES**

Bangkok, Thaïlande, 29 novembre-2 décembre 2004



Les commandes de publications de la FAO peuvent être
adressées au:

Groupe des ventes et de la commercialisation
Division de l'information
FAO

Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

Courriel: publications-sales@fao.org
Télécopie: (+39) 06 57053360

Rapport de la
CONSULTATION TECHNIQUE SUR LA CONSERVATION DES TORTUES DE MER ET LES PÊCHES
Bangkok, Thaïlande, 29 novembre-2 décembre 2004

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-205278-X

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2005

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport de la Consultation technique sur la conservation des tortues de mer et les pêches, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande), du 29 novembre au 2 décembre 2004.

Distribution:

Participants

Directeurs des pêches

Département des pêches de la FAO

Fonctionnaires des pêches, bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO

FAO.

Rapport de la Consultation technique sur la conservation des tortues de mer et les pêches. Bangkok, Thaïlande, 29 novembre-2 décembre 2004.

FAO Rapport sur les pêches. No. 765. Rome, FAO. 2005. 33p.

RÉSUMÉ

La Consultation technique sur la conservation des tortues de mer et les pêches, organisée par la FAO, s'est tenue à Bangkok (Thaïlande), du 29 novembre au 2 décembre 2004. Y ont participé 28 Membres de la FAO, ainsi que des observateurs de trois organisations intergouvernementales et de quatre organisations non gouvernementales internationales, comme convenu par le Comité des pêches à sa vingt-cinquième session, tenue à Rome (Italie), du 24 au 28 février 2003.

Lors de la Consultation technique, les participants ont examiné les principales questions concernant la conservation des tortues de mer et les pêches, en accordant une attention particulière aux éléments suivants: i) situation actuelle en matière de conservation des tortues de mer et facteurs de mortalité; ii) baisse de la mortalité des tortues de mer: engins et techniques de pêche; iii) définition de lignes directrices visant la diminution de la mortalité chez les tortues de mer; iv) conservation des tortues de mer: aide aux Etats Membres en développement; v) conservation des tortues de mer et pêches: orientations futures des activités mondiales.

La Consultation technique a approuvé des recommandations formulées à l'intention de la FAO, des organes régionaux des pêches et des Etats Membres, concernant les activités à entreprendre dans le domaine de la conservation des tortues de mer et de la réduction de la mortalité due aux opérations de pêche, et qui seront soumises au Comité des pêches, à sa vingt-sixième session.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
OUVERTURE DE LA CONSULTATION	1
ÉLECTION DU PRÉSIDENT	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION TECHNIQUE	1
ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET NOMINATION DU RAPPORTEUR	1
LA CONSERVATION DES TORTUES DE MER ET LES PÊCHES: BILAN DES ENJEUX	2
Situation actuelle en matière de conservation des tortues de mer et facteurs de mortalité	3
Baisse de la mortalité des tortues de mer: engins et techniques de pêche	4
Définition de lignes directrices visant la diminution de la mortalité chez les tortues de mer	5
Conservation des tortues de mer: aide aux Etats Membres en développement	7
LA CONSERVATION DES TORTUES DE MER ET LES PÊCHES: ORIENTATIONS FUTURES DES ACTIVITÉS MONDIALES	7
RECOMMANDATIONS	7
ADOPTION DU RAPPORT	9
 ANNEXES	
A – Ordre du jour	11
B – Liste des participants	13
C – Liste des documents	25
D – Allocution d'ouverture de M. He Changchui, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique, prononcée par Hiroyuki Konuma, Représentant régional adjoint	27
E – Directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer liée aux opérations de pêche	29

OUVERTURE DE LA CONSULTATION

1. Conformément à la recommandation formulée par le Comité des pêches de la FAO à sa vingt-cinquième session, le Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, a convoqué la Consultation technique sur la conservation des tortues de mer et les pêches, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 29 novembre au 2 décembre 2004.
2. Ont assisté à la Consultation 28 Membres de la FAO et par des observateurs de trois organisations intergouvernementales et de quatre organisations internationales non gouvernementales. La liste des délégués et des observateurs figure à l'Annexe B. Les documents dont la Consultation était saisie figurent à l'Annexe C.
3. La Consultation a été déclarée ouverte par la Secrétaire, Mme Gabriella Bianchi.
4. Dans son allocution d'ouverture prononcée au nom du Directeur général de la FAO, M. Hiroyaki Konuma, Sous-Directeur général adjoint et Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique, a rappelé aux délégués que la Consultation technique était organisée en réponse à une demande formulée par le Comité des pêches à sa vingt-cinquième session. A cette session, le Comité était convenu qu'une « Consultation technique devrait être organisée à Bangkok (Thaïlande), en 2004, étant entendu que les travaux existants sur les interactions entre les tortues de mer et leur conservation devraient être pris en considération ». Le Département des pêches de la FAO avait été invité à organiser cette Consultation technique pour faire le bilan de la situation en ce qui concerne la conservation et la gestion des tortues de mer, l'accent étant mis sur la mortalité due aux pêches, pour passer en revue les innovations en matière d'engins et de techniques de pêche et pour élaborer, le cas échéant, des directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche. La Consultation technique avait également été invitée à débattre de l'assistance à fournir aux pays en développement aux fins de la conservation et de la gestion des tortues de mer. M. Hiroyaki Konuma a rappelé que les questions de conservation n'étaient pas nouvelles et a évoqué le Code de conduite pour une pêche responsable, qui traitait directement des questions de biodiversité et de la conservation des espèces menacées et demandait de réduire les captures d'espèces non ciblées, qu'il s'agisse de poisson ou d'autres espèces. Le texte intégral de son intervention est joint à l'Annexe D.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

5. M. David Hogan (Etats-Unis) a été élu Président de la Consultation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION TECHNIQUE

6. La Consultation a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe A. Le Président a annoncé le calendrier des travaux de la Consultation.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET NOMINATION DU RAPPORTEUR

7. M. Wimol Jantrarotal (Thaïlande), M. Katsuma Hanafusa (Japon) et M. Juan José Gaviria Menendez (Equateur) ont été élus premier, deuxième et troisième Vice-Présidents, respectivement, et M. Alassane Dieng (Sénégal) a été élu Rapporteur.

LA CONSERVATION DES TORTUES DE MER ET LES PÊCHES: BILAN DES ENJEUX

8. En guise d'introduction au point 5 de l'ordre du jour, des présentations ont été faites sur le rapport de la Consultation d'experts sur les interactions entre les tortues de mer et les pêches dans le contexte de l'écosystème (TC:STCF2004/2) par M. Milani Chaloupka, et sur les «Problèmes liés à la conservation des tortues de mer, enjeux et options relatifs à la gestion des pêches» (TC:STCF2004/3) par M. Jorge Csirke.

9. Le rapport de la Consultation d'experts sur les interactions entre les tortues de mer et les pêches dans le contexte de l'écosystème (TC:STCF2004/2) indiquait les principaux résultats de la Consultation d'experts réunie à Rome (9-12 mars 2004). Etaient cités notamment: i) l'identification des principales espèces de tortues de mer menacées et les zones à haut risque pour les interactions tortues de mer-pêches; ii) l'identification de mesures visant à réduire la mortalité, mesures d'incitation comprises; iii) la prise en compte des aspects socio-économiques de telles mesures; iv) l'identification de la nécessité d'une meilleure information sur les stocks et sur la mortalité des tortues de mer liée à la pêche, et v) l'identification de la nécessité pour la FAO de promouvoir des directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer.

10. Le document intitulé Problèmes liés à la conservation des tortues de mer, enjeux et options relatifs à la gestion des pêches (TC:STCF/2004/3) décrivait les problèmes liés à la conservation et à la gestion des tortues de mer et les enjeux et options relatifs à la gestion des pêches. Il incluait: i) un rappel du rôle de la FAO en matière de pêche responsable et de tortues de mer, notamment; ii) l'identification des stocks de tortues de mer menacés et les zones à risque maximal; iii) la modification des engins et des méthodes de pêche; iv) les aspects juridiques de la question; v) le coût socio-économique de la gestion du problème pour les pays en développement et vi) la nécessité d'élaborer des directives pour faciliter l'application du Code de conduite pour une pêche responsable.

11. Au cours des débats qui ont suivi les présentations, de nombreuses délégations ont remercié le Secrétariat de la FAO de leur avoir fourni une documentation aussi exhaustive. Certaines délégations, toutefois, ont relevé des lacunes dans les deux documents et ont mentionné à cet égard les interactions tortues de mer-pêches le long de la côte atlantique de l'Afrique (Atlantique Ouest et du Sud-Ouest), ainsi qu'en ce qui concerne le stock de caouannes de l'Atlantique et de tortues luth.

12. Certains participants se sont inquiétés de l'impact potentiel de certaines pêches sur les populations de tortues de mer et ont reconnu que certains stocks de tortues de mer diminuaient dangereusement. Plusieurs pays ont également souligné qu'il importait de prendre en compte le cycle biologique tout entier des tortues de mer et l'impact potentiel d'autres activités humaines que les pêches sur la viabilité à long terme des tortues de mer.

13. L'élaboration de directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche a fait l'objet d'un débat et des suggestions ont été formulées concernant les principales composantes d'un tel texte, à savoir:

- l'évaluation des causes de la mortalité des tortues de mer;
- la protection des plages de ponte et des aires d'alimentation;
- l'amélioration des évaluations des stocks de tortues de mer;
- l'amélioration des connaissances sur l'abondance des tortues de mer et leurs interactions avec les pêches;
- l'évolution des engins et des méthodes de pêche;

- l'information et la sensibilisation du public;
- la prise en compte des facteurs socio-économiques;
- l'examen du rôle des organes régionaux de gestion des pêches;
- l'amélioration des capacités d'aide aux pays en développement.
- l'examen d'autres éléments de conservation et de gestion des tortues de mer.

14. On a également fait observer qu'il existait des différences considérables entre les différentes pêcheries, dont les directives devraient tenir compte. Certains pays en développement se sont inquiétés de ce que les directives risquaient d'être utilisées pour faire obstacle au commerce, comme cela avait été le cas avec l'embargo sur les crevettes.

15. On a noté que le forum organisé par la FAO donnait la possibilité à un large éventail d'organismes de gestion des pêches de débattre des problèmes relatifs aux tortues de mer et aux pêches. Même s'il s'agissait d'une occasion unique de mieux comprendre le problème et de mettre au point des politiques au niveau le plus élevé, il importait d'impliquer les pêcheurs et leurs communautés dans la recherche et la mise en oeuvre de solutions.

Situation actuelle en matière de conservation des tortues de mer et facteurs de mortalité

16. Pendant la Consultation, plusieurs grands dangers ou menaces affectant la viabilité des tortues de mer ont été recensés, à savoir:

- ramassage des oeufs et capture des tortues;
- braconnage ou chasse illégale;
- destruction d'aires de ponte;
- destruction d'aires d'alimentation;
- exposition à la pêche côtière au filet maillant, au chalut, au filet fixe et aux trappes;
- exposition aux pêches pélagiques à la palangre;
- blessures causées par les hélices de bateau;
- impact du tourisme provenant de l'excès de lumière sur les plages de ponte et du bruit;
- ingestion de plastique.

17. Plusieurs tentatives étaient en cours pour mieux comprendre l'impact relatif de ces différentes menaces à l'aide de techniques comme les programmes d'observation à bord, mais en général il n'existait que des informations limitées sur la mortalité des tortues de mer liée à la pêche. La nécessité d'obtenir des informations plus précises et d'améliorer l'échange d'informations sur les technologies susceptibles de réduire la mortalité des tortues de mer a été soulignée.

18. Si de nombreux Etats ont déjà adopté des accords et des arrangements régionaux et/ou internationaux et des mesures de conservation nationales pour faire face à ces menaces, on estime néanmoins que des mesures plus efficaces et plus concrètes demeurent nécessaires. Des délégués ont précisé que de telles mesures pourraient inclure les plans d'action en cours d'élaboration.

19. La question de la conservation et de la gestion des tortues de mer dans les pays en développement a fait l'objet d'une attention particulière. De nombreux Etats ont souligné la nécessité d'un soutien financier et technique pour que les pays en développement puissent mieux gérer et préserver les stocks de tortues de mer de leur région.

20. Il convenait de tenir compte, en outre, des moyens de subsistance des artisans pêcheurs. Plusieurs Etats ont fait rapport des initiatives consistant à élever des tortues en vivier avant de les relâcher pour reconstituer les stocks de tortues et ont souligné qu'il

convenait de mieux comprendre les modalités de survie à long terme de ces tortues de mer élevées en vivier.

Baisse de la mortalité des tortues de mer: engins et techniques de pêche

21. La Consultation a souligné que différents outils de gestion, susceptibles d'être utilisés pour diminuer la mortalité des tortues de mer due aux interactions avec les activités de pêche, étaient soit déjà disponibles, soit à l'essai. Parmi ces outils figuraient l'adaptation des engins de pêche, les nouvelles technologies et la gestion des zones de forte interaction entre les pêches et les tortues de mer.

22. Des délégués ont confirmé que le commerce des produits dérivés des tortues de mer était interdit dans leur pays et que toutes les tortues de mer étaient protégées par des lois. Il a également été confirmé par certains délégués que, à de rares exceptions près, les prises fortuites diminuent les rendements économiques des pêches et par conséquent, les pêcheurs sont, en règle générale, prêts à collaborer en vue de diminuer les prises accessoires de tortues de mer. Des délégués ont également souligné qu'il convenait de diminuer les captures directes de tortues de mer.

23. De l'avis général, l'introduction de dispositifs d'exclusion des tortues (DET) avait donné d'excellents résultats dans les pays développés, en particulier lorsque les pêcheurs y participaient activement. Dans ces pays, l'accent avait été mis sur la nécessité non seulement de convaincre les pêcheurs des retombées économiques liées à l'utilisation des DET mais également d'impliquer l'industrie de la pêche tout au long du processus de recherche et d'application. Cependant, dans les pays en développement, l'introduction de ce type de dispositifs avait présenté quelques difficultés, en particulier dans le domaine de la pêche artisanale, et il a été souligné qu'il convenait également de tenir compte des répercussions socio-économiques.

24. Des résultats encourageants ont également été enregistrés dans le domaine de la pêche pélagique à la palangre, notamment grâce au remplacement des hameçons classiques en «J» par des hameçons circulaires. Des recherches sur les répercussions des pêches ont été effectuées dans des zones définies, à différentes heures et profondeurs d'immersions, selon les phases de la lune et avec différents types d'appât. Ces recherches étaient axées sur la taille et la forme des hameçons, dans l'objectif d'obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne les espèces cibles et les prises accessoires. Des dispositifs et des procédures de remise en liberté, ainsi que des directives et des manuels sur la prise en charge des tortues de mer capturées vivantes ont également été élaborés. En ce qui concerne ces études, une délégation a fait savoir que son pays avait adopté des mesures relatives aux hameçons circulaires et aux appâts pour la pêche pélagique à la palangre dans l'Atlantique et le Pacifique. Cependant, la reproductibilité des expériences effectuées dans quelques zones et seulement sur quelques espèces a été remise en question. La nécessité d'élargir la portée des études à d'autres zones géographiques et de diffuser largement les résultats de la recherche a également été soulignée.

25. Plusieurs expériences portant sur d'autres engins (filets à poche, bordigues et filets fixes, etc.) dans lesquels des espèces non visées sont également capturées, sont en cours. Le danger éventuel posé par les filets maillants a été mentionné, mais il convient d'effectuer d'autres travaux de recherche sur les matériaux qui les composent et sur leurs interactions avec les tortues dans les zones de concentration élevée. Les filets maillants à filament simple de nylon ont été interdits par certains Etats, notamment en raison des dégâts non négligeables qu'ils peuvent causer dans le cadre de la pêche fantôme. Il a été souligné que la

sensibilisation du grand public, grâce à des programmes scolaires ou en s'appuyant sur les croyances religieuses et culturelles, était un outil important, qui permettait de réduire l'impact de ces types de pêche. Plusieurs pays en développement ont également souligné qu'il convenait d'effectuer d'autres travaux de recherche sur les engins fixes placés près des côtes, afin d'évaluer leur impact sur les populations de tortues de mer.

26. L'application des technologies les plus probantes dans chaque région ne peut se faire sans coopération entre les différents pays et sans l'assistance technique de la FAO. Les organes régionaux des pêches pourraient jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, mais les recherches en cours devraient être axées sur la définition de solutions spécifiques à chaque pêcherie et à chaque région. La Consultation a mentionné la nécessité d'adopter une approche écosystémique et de tenir compte des répercussions des mesures d'atténuation sur d'autres espèces figurant parmi les prises accessoires, comme les requins et les oiseaux de mer. De telles interactions avec différents types d'hameçons ont été signalées, notamment une augmentation éventuelle des prises accessoires de requins.

Définition de lignes directrices visant la diminution de la mortalité chez les tortues de mer

27. La Consultation a examiné deux propositions soumises à la réunion par le Japon et les Etats-Unis, respectivement, aux fins de l'élaboration de directives techniques par la FAO et de mesures de conservation et de gestion des tortues de mer au niveau national ou multilatéral.

28. La proposition japonaise comportait trois parties: i) les opérations de pêche et la modification des engins de pêche; ii) le rôle des gouvernements; et iii) le renforcement des capacités des pays en développement. Elle comportait des recommandations concernant les opérations de pêche en général, les chaluts côtiers à crevettes, les sennes tournantes (sur la base des réglementations de la Commission interaméricaine du thon tropical – CITT – en vigueur), les palangres et d'autres engins. Les responsabilités des gouvernements incluaient la formation et la sensibilisation, la participation active des pêcheurs et du secteur de la pêche, la collecte d'informations et de données, les aspects juridiques et les études nécessaires concernant l'efficacité des mesures d'atténuation.

29. Les Etats-Unis ont expliqué que leur proposition était analogue à celle du Japon puisque les deux propositions avaient été élaborées collectivement. La proposition des Etats-Unis reconnaissait que: i) les pêcheurs devaient être impliqués dans le processus; ii) toutes les menaces auxquelles font face les stocks de tortues de mer devaient être traitées; iii) un appui financier et technique était nécessaire; et iv) les Etats, les organes régionaux des pêches et d'autres entités avaient un rôle à jouer dans le partage de l'information. La proposition des Etats-Unis faisait état de résultats scientifiques récents, qui avaient débouché sur l'application de techniques concrètes et efficaces concernant les hameçons circulaires et les appâts, permettant de diminuer les prises accessoires et la mortalité des tortues de mer faisant l'objet de telles prises.

30. La Consultation est convenue que les propositions susmentionnées constituaient un bon point de départ. De toute évidence, les directives techniques devaient être applicables à l'échelle mondiale, pragmatiques et souples, de façon à pouvoir être mises en œuvre par tous les Etats sur la base de données scientifiques fiables propres à une région géographique et à une pêcherie donnée. De nombreux Etats ont demandé à la FAO d'élaborer des directives techniques, les organes régionaux des pêches se chargeant de les adapter à chaque région.

31. Plusieurs Etats ont également signalé que les aspects socio-économiques et culturels devaient être largement pris en compte lors de l'élaboration et de l'application des directives. L'application de ces dernières devrait reposer sur de meilleures données et informations socio-économiques et les directives elles-mêmes devraient être établies avec la participation des parties prenantes locales. Les droits des pays en développement en matière de développement de leurs pêches devaient également être respectés et il faudrait éviter que des directives puissent être utilisées pour faire obstacle au commerce international. En particulier la proposition relative à l'utilisation de dispositifs d'exclusion des tortues dans les chaluts autres que les chaluts à crevettes et les propositions relatives aux palangres et aux sennes tournantes devaient être revues et rendues plus génériques. L'utilisation de dispositifs d'exclusion des tortues dans les chaluts à crevettes a également été remise en question, dans la mesure où l'expérience montrait que l'on manquait d'informations et de résultats de recherche sur le type de dispositif le plus approprié. La Consultation a noté que des directives relatives aux sennes tournantes risquaient d'être difficiles à appliquer dans certaines régions du monde.

32. Il a été souligné également qu'il fallait éviter que les directives n'aillent à l'encontre des accords régionaux existants et qu'au niveau national, elles ne soient pas une source de différends entre le gouvernement et le secteur des pêcheries.

33. Il a été noté qu'il convenait de prendre en compte et de renforcer la législation existante. La question de l'application des règlements a été citée comme l'un des principaux problèmes, notamment dans les pays en développement. On a souligné la nécessité d'intégrer toutes les activités entreprises par les organes régionaux des pêches, les accords et instruments relatifs aux tortues et les Plans d'action internationaux. Il fallait inclure également l'établissement de rapports sur le suivi de l'application des directives.

34. De nombreux Etats ont souligné la nécessité de poursuivre les recherches dans les domaines suivants: i) interactions avec d'autres espèces faisant l'objet de captures accessoires; ii) voies de migration et zones d'interaction élevée entre les pêches et les tortues de mer; et iii) mortalité des tortues due aux activités de pêche et à d'autres activités. Plusieurs Etats ont également demandé le renforcement de l'information et de la formation, notamment pour les pêches artisanales.

35. Plusieurs suggestions relatives à une modification de la structure des propositions ont été formulées et un groupe de rédaction restreint composé de la Chine, des Etats-Unis, du Japon et de la Thaïlande a été constitué et invité à poursuivre l'élaboration des propositions avant de présenter le rapport en plénière.

36. La Consultation a examiné le projet de «Directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche» élaboré par le groupe de rédaction. Ce projet résultait de la combinaison des deux propositions antérieures et reposait sur les modifications proposées en plénière. Il tenait compte également des observations et des préoccupations formulées par les délégations. La Consultation a estimé que les directives devraient également s'appliquer à la capture directe des tortues de mer.

37. A l'issue de son débat, la Consultation est convenue que les «Directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche» (voir Annexe E) seraient incluses dans le rapport et a recommandé qu'elles servent à l'élaboration des directives techniques de la FAO.

Conservation des tortues de mer: aide aux Etats Membres en développement

38. De nombreuses observations et des suggestions utiles à ce sujet ont été formulées lors de débats antérieurs et la Consultation est convenue qu'il faudrait en tenir compte lors de l'élaboration des directives et les inclure également dans des recommandations distinctes de la Consultation.

39. Pour résumer, la Consultation a fait observer qu'il ne suffirait pas d'élaborer des directives. La modification des engins et des pratiques de pêche serait extrêmement difficile sans un appui technique et financier supplémentaire. Il faudrait, en outre, tenir compte, de la différence du niveau de développement des différents pays, et les pays donateurs devraient fournir un soutien.

40. Une assistance en matière de formation et de sensibilisation a été jugée indispensable. L'assistance fournie actuellement par certains donateurs en matière de recherche et de projets d'atténuation a été évoquée. Un fonds spécial alimenté par les donateurs pour appuyer ces activités a été envisagé. Le Japon a fait part de son appui volontaire, apporté par l'intermédiaire du Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC) et de la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT). Les Etats-Unis ont informé la Consultation des travaux de nature technique menés grâce à des entités bilatérales et multilatérales comme la CITT concernant le remplacement des hameçons circulaires, la formation en collaboration et la recherche.

41. En matière d'assistance financière, les priorités devraient être fixées en fonction des zones et des espèces, comme décrit dans le rapport de la Consultation d'experts sur les interactions entre les tortues de mer et les pêches dans le contexte de l'écosystème.

LA CONSERVATION DES TORTUES DE MER ET LES PÊCHES: ORIENTATIONS FUTURES DES ACTIVITÉS MONDIALES

42. Les avantages et les inconvénients de l'élaboration de directives techniques par rapport à un plan d'action international ont été analysés. De l'avis général, il serait plus opportun, à ce stade, de définir des directives techniques et d'envisager ensuite un plan d'action international. Différentes activités et initiatives envisageables à l'échelle internationale dans le cadre des travaux futurs ont été envisagées, au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour. Les principales conclusions de ces débats sont reprises dans les recommandations ci-après.

RECOMMANDATIONS

43. Notant que le Code de conduite pour une pêche responsable, établi par la FAO, préconise une utilisation durable des écosystèmes aquatiques et stipule que les activités de pêche doivent être respectueuses de l'environnement, et tenant compte des conclusions de la Consultation d'experts concernant l'état critique des stocks de certaines espèces de tortues de mer et les priorités relatives à la diminution de la mortalité due aux activités de pêche, la Consultation est convenue de soumettre les recommandations suivantes au Comité des pêches:

A l'intention de la FAO:

- a) Elaborer des directives techniques relatives à la diminution de la mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche, en se fondant sur les «Directives visant à réduire la

mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche» (Annexe E), rédigées et approuvées par la Consultation.

- b) Apporter une assistance, notamment technique, à l'appui de la mise en œuvre des mesures visant à réduire la mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche, en particulier dans les pays en développement.
- c) Organiser des ateliers visant à: i) promouvoir une prise en compte cohérente de l'ensemble des initiatives mondiales et régionales axées sur la conservation et la gestion des tortues de mer, des pêches régionales, des engins de pêche et des options d'atténuation; et à: ii) analyser les progrès réalisés dans le cadre de l'application des mesures d'atténuation visant à réduire la mortalité des tortues de mer.
- d) Renforcer les liens entre les organismes nationaux et internationaux chargés de la gestion de l'environnement et des pêches, dans le domaine de la conservation et de la gestion des populations de tortues de mer.
- e) Faire état au Comité des pêches, tous les deux ans, i) de la situation et des tendances mondiales concernant les stocks de tortues de mer et ii) des progrès réalisés dans le cadre de l'application des stratégies d'atténuation, notamment en affichant des informations actualisées sur le site du Comité.
- f) Rédiger des directives et des manuels techniques sur la manipulation et la remise en liberté des tortues et s'assurer qu'ils sont distribués aux Etats Membres.
- g) Coordonner la recherche de façon à intégrer les éléments suivants:
 - normes relatives à la structure des travaux de recherche, notamment description des engins et des dispositifs expérimentaux adéquats;
 - amélioration de l'identification des stocks de tortues de mer et de l'évaluation des interactions avec les opérations de pêche;
 - recours à des programmes s'appuyant sur des observateurs et aux communautés côtières pour la collecte d'informations;
 - programmes internationaux de recherche intégrant le marquage et les études génétiques;
 - mise à l'essai des techniques d'atténuation dans différentes régions.
- h) Concevoir et actualiser un site Web qui servirait de centre d'échange d'information concernant les alinéas f) et g), mentionnés plus haut.
- i) Promouvoir l'harmonisation des législations nationales concernant la conservation et la gestion des tortues de mer.
- j) Prendre les dispositions nécessaires en vue de mobiliser les fonds extrabudgétaires susceptibles d'être requis pour appliquer les recommandations mentionnées plus haut.

A l'intention des organes régionaux des pêches:

- a) Se préoccuper sans plus attendre de la question des interactions entre les pêches et les tortues de mer, en particulier concernant la collecte de données statistiques sur les prises accessoires, les interactions avec la pêche, ainsi que l'adoption de mesures d'atténuation.
- b) Etablir des réseaux, en vue de partager les informations relatives aux mesures d'atténuation adoptées et aux expériences effectuées à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

A l'intention des Etats Membres de la FAO:

- a) S'intéresser de toute urgence aux stocks de tortues de mer et aux zones considérées comme particulièrement à risque (comme précisé dans le document portant la cote TC:STCF/2004/3) et au paragraphe 11 du présent rapport.

- b) Envisager l'application des éléments définis dans les «Directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche», comme convenu lors de la Consultation technique (Annexe E).
- c) Coopérer avec les organes régionaux des pêches, en vue d'élargir la portée de leur mandat à la diminution de l'incidence des pêches sur les populations de tortues de mer.
- d) Recueillir et diffuser des données et des informations sur les tendances dans le domaine des interactions entre les tortues de mer et les pêches, notamment les tendances concernant la mortalité due aux opérations de pêche.
- e) Appuyer les initiatives qui seront mises en œuvre par la FAO dans le domaine de la conservation des tortues de mer et de leurs interactions avec les pêches, et, en particulier pour les Etats Membres qui sont en mesure de le faire, mobiliser les fonds nécessaires pour leur application.

A tous les intervenants:

- a) Collaborer en vue d'envisager l'adoption et l'application des directives, en accordant une attention particulière aux éléments concernant: i) les opérations de pêche; ii) la recherche, le suivi et le partage d'informations; iii) la cohérence des politiques; iv) la sensibilisation et la formation; v) le renforcement des capacités; et vi) les aspects socioéconomiques et culturels, tel que défini dans les «Directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche» (Annexe E).
- b) Harmoniser les initiatives liées à la conservation et à la gestion des tortues de mer au sein des régions.
- c) Promouvoir, autant que faire se peut, la participation aux arrangements régionaux relatifs à la conservation et à la gestion des tortues de mer, afin de renforcer la coopération dans ce domaine.

ADOPTION DU RAPPORT

44. La Consultation technique a adopté son rapport le 2 décembre 2004.

Ordre du jour

1. Ouverture de la Consultation
2. Election du Président
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la Consultation technique
4. Election des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur
5. La conservation des tortues de mer et les pêches. Bilan des enjeux, notamment questions suivantes:
 - Situation actuelle en matière de conservation des tortues de mer et facteurs de mortalité
 - Baisse de la mortalité des tortues de mer: engins et techniques de pêche
 - Définition de lignes directrices visant la diminution de la mortalité chez les tortues de mer
 - Conservation des tortues de mer: aide aux Etats Membres en développement
6. La conservation des tortues de mer et les pêches: orientations futures des activités mondiales
7. Adoption du rapport
8. Clôture de la Consultation

Liste des participants

ANTIGUA AND BARBUDA/ANTIGUA- ET-BARBUDA/ANTIGUA Y BARBUDA

Tricia LOVELL (Ms)
Fisheries Officer
Ministry of Agriculture, Lands, Environment,
Marine Resources, Agro-Industry & National
Parks
Queen Elizabeth Highway
St. John's
Tel: (+268) 4621372
Fax: (+268) 4621372
Email: fisheries@antigua.gov.ag

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Katrina MAGUIRE (Ms)
Senior Manager, Environment
Australian Fisheries Management Authority
(AFMA)
John Curtin House
22 Brisbane Ave Barton
Canberra Business Centre
Canberra ACT 2610
Tel: (+612) 6272 4258
Fax: (+612) 6272 5167
Email: katrina.maguire@afma.gov.au

Carolyn M. ROBINS (Ms)
Fishery Scientist
Belldi Consultancy PTY LTD
269 Eumundi Range Road
Eumundi QLD 4562
Tel: (+617) 5442 8575
Fax: (+617) 5442 8575
Email: robins.eumundi@bigpond.com

Shelley SPRIGGS (Ms)
Manager
Marine Environment
Dept. of Agriculture, Fisheries and Forestry
Australian Government
Edmund Barton Building
Barton ACT
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Tel: (+612) 62716376
Fax: (+612) 62725578
Email: shelley.spriggs@daff.gov.au

Jim FITZGERALD
Principal Market Analyst in Fisheries
Market Access and Trade
Dept. of Agriculture, Fisheries and Forestry
Australian Government
Edmund Barton Building
Barton ACT
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Tel: (+612) 6272 5573
Fax: (+612) 6272 4875
Email: jim.fitzgerald@daff.gov.au

Angelo MAIORANA
Manager
Australian Wild Tuna
5 Morella Place
Castle Cove - NSW 2069
Tel: (+614) 38511514
Fax: (+612) 94175645
Email: maiorana@bigpond.net.au

BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL

Gilberto SALES
Coordinator of Fisheries Interaction
Projeto TAMAR-IBAMA
Ministerio Medio Ambiente
Cx. postal 2219
CEP 40223-970
Salvador Bahia
Tel: (+5571) 6241691
Fax: (+5571) 6242391
Email: gilsales@tamar.org.br

M.A. GUAGNI DEI MARCOVALDI (Ms)
 National Technical Coordinator
 Project TAMAR – IBAMA
 Ministerio Medio Ambiente
 Cx. postal 2219
 CEP 40223-970
 Salvador Bahia
 Tel: (+5571) 6761 180
 Fax: (+5571) 6761 067
 Email: neca@tamar.org.br

L. AMAYO DE BENEDEK D'AVOLA (Ms)
 Counsellor
 Embassy of Brazil
 34th fl. Lumpini Tower
 Sathorn – Bangkok
 1168/101 Rama IV Road
 Tel: (+662) 679 85678
 Fax: (+662) 679 8569
 Email: lys@mre.gov.br

CAMBODIA/CAMBODGE/CAMBOYA

Ing TRY
 Deputy Director
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 (MAFF)
 186, Norodom Blvd, P.O. Box 582
 Phom Penh
 Tel: (+855-23) 219 256
 Fax: (+855-23) 219 256
 Email: tmmp.cam@online.com.kh

Va LONGOY
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 (MAFF)
 186, Norodom Blvd, P.O. Box 582
 Phom Penh
 Tel: (+855-23) 219 256
 Fax: (+855-23) 219 256
 Email: maric@online.com.kh

CANADA

Monique LAMOUREUX
 Second Secretary
 Political and Economic Section
 Embassy of Canada
 15th fl., Abdulrahim Place
 990 Rama IV Road
 Bangkok 10500
 Tel: (+662)636 0560
 Fax: (+662) 636 0565
 Email: monique.lamoureux@international.gc.ca

CHINA/CHINE

Qianfei LIU
 Deputy Director
 Division of International Cooperation
 Bureau of Fisheries
 Ministry of Agriculture
 11, Nongzhanguan Nanli
 Beijing 100026
 Tel: (+86-10) 64192974
 Fax: (+86-10) 6419 2951
 Email: inter-coop@agri.gov.cn

Rui Qin LIU (Ms)
 Consultant
 Division of General Affairs
 Bureau of Fisheries
 Ministry of Agriculture
 11, Nongzhanguan Nanli
 Beijing 100026
 Tel: (+86-10) 64192921
 Fax: (+86-10) 64192961

CUBA

Dalia SALABARRIA (Ms)
 Head of Department on Environmental
 Management
 Ministry of Science Technology and
 Environment
 Calle 20 - No. 4103 esp. 18A
 La Habana
 Tel: (+537) 2029351
 Fax: (+537) 2049031
 Email: dalias@ama.cu

ECUADOR/ÉQUATEUR

Juan José GAVIRIA MENENDEZ
 Director General de Pesca
 Subsecretaría de Recursos Pesqueros
 Ministerio de Comercio Exterior,
 Industrialización, Pesca y Competitividad
 Av. 9 de octubre 200 y Pichincha
 Edificio Banco Central, 7° Piso
 Guayaquil
 Tel: (+593-4) 2 564 300 - 2882471
 Fax: (594-4) 2 306 144
 Email: direct01@subpesca.gov.ec
importaciones@jgaviria.org

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) COMUNAUTE EUROPEENNE (ORGANISATION MEMBRE)/COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Armando ASTUDILLO
 Head of Health Unit
 B-1024 Brussels
 Belgium
 Tel: (+322) 2961191
 Email: armando.astudillo@cec.eu.int

GAMBIA/GAMBIE

Amadou B. SAINÉ
 Principal Fisheries Officer
 6 Marina Parade
 Banjul
 Tel: (+220) 4229527
 Fax: (+220) 4228709
 Email: ab_saine@hotmail.com
gamfish@gamtel.gm

INDIA/INDE

Gnanamoney David CHANDRAPAL
 Deputy Commissioner (Fisheries)
 Department of Animal Husbandry and Dairying
 Ministry of Agriculture
 491, Krishi Bhawan
 New Delhi
 Tel: (+91-011) 23097013
 Fax: (+91-011) 23384030
 Email: gdchandrapal@yahoo.co.in

INDONESIA/INDONÉSIE

Elia SUWARDI (Ms)
 Head of Division of EEZ and High Sea Fishery
 Resources Management
 Directorate of Fishery Resources
 Directorate General of Capture Fisheries
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries (MMAF)
 Jl Harsono RM Road, 3
 Ragunan Jakarta
 Tel: (+62-21) 7811672
 Fax: (+62-21) 7811672
 Email: dfrmdgf@indosat.net.id

JAPAN/JAPON/JAPÓN

Katsuma HANAFUSA
 Director for International Negotiations
 International Affairs Division
 Fisheries Agency
 Government of Japan (FAJ)
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo
 Tel: (+81-3) 3591 1086
 Fax: (+81-3) 3502 0571
 Email: katsuma_hanafusa@nm.maff.go.jp

Miwako TAKASE (Ms)
 Deputy Director
 International Affairs Division
 Fisheries Agency
 Government of Japan (FAJ)
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo
 Tel: (+81-3) 3591 1086
 Fax: (+81-3) 3502 0571
 Email: miwako_takase@nm.maff.go.jp

Tetsuya KAWASHIMA
 Assistant Director
 International Affairs Division
 Fisheries Agency
 Government of Japan (FAJ)
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Government of Japan
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku
 Tokyo
 Tel: (+81-3) 3502 8111
 Fax: (+81-3) 3502 0571
 Email: tesuya_kawashima2@nm.maff.go.jp

Hideki NAKANO
Ecologically Related Species Section
Pelagic Fish Resources Division
5-7-1 Orido, Shimizu
Shizuoka 424-8633
Tel: (+81) 54336 6046
Fax: (+81) 54335 9642
Email: hnakano@afrc.go.jp

KENYA

Benrick OGUTU
Fisheries Officer
Ministry of Livestock and Fisheries
Development
Fisheries Department
P.O. Box 90423
Mombasa
Tel: (+254-041) 222554
Fax: (+254-041) 315904
Email: benrickogutu@yahoo.com

KOREA (REPUBLIC OF)/RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPÚBLICA DE COREA

Hyun-Jong KIM
Deputy Director
International Cooperation Office
Ministry of Maritime Affairs and Fisheries
50, Chungjeong-Ro
Seodaemun-Gu
Seoul 120-715
Tel: (+822) 3148 6992
Fax: (+822) 3148 6996
Email: harrykim@momaf.go.kr

Soon-Song KIM
Scientist
National Fisheries Research and
Development Institute
408-1 Shirang-ri Gijang-gun
Busan 619-902
Tel: (+82-51) 720 2321
Fax: (+82-51) 720 2337
Email: sskim@nfrdi.re.kr

MALAYSIA/MALAISIE/MALASIA

Sukarno WAGIMAN
Head of Deep Sea Fishery Resources
Department of Fisheries Malaysia
Ministry of Agriculture and Agro-Based
Industry Malaysia
8 & 9th fl. Wisma Tani
Jalan Sultan Salahuddin
50628 Kuala Lumpur
Tel: (+603) 2617 5569
Fax: (+603) 2694 2984
Email: sukarnow@hotmail.com
hqhelp@dof.moa.my

MALDIVES

Hussein ZAHIR
Senior Research Officer
Marine Research Centre
Ministry of Fisheries, Agriculture and Marine
Resources
H. White Waves
Moonlight Hin'gun
Male'
Tel: (+960) 322242
Fax: (+960) 322509
Email: hzahir@mrc.gov.mv

MEXICO/MEXIQUE/MÉXICO

Ignacio MENDEZ
Director General de Investigación Pesquera
en el Pacífico Sur
Instituto Nacional de Pesca
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
B.P. 70680
Salina Cruz Oaxaca
Tel: (+52 971) 7145003
Fax: (+52 971) 7140386
Email: dgips_inp@progy.net.mx

MYANMAR

Daw Mi Mi MAW (Ms)
Assistant Fishery Officer
Department of Fisheries
Union of Myanmar
Ministry of Livestock & Fisheries
Sin/minn Road, Ahlone T/s
Yangon
Tel: (+951) 220597
Fax: (+951) 228258
Email: dof@mptmail.net.mm

PERU/PÉROU/PERÚ

Carlota ESTRELLA (Ms)
 Ministerio de Producción
 IMARPE
 Responsable del Programa de Seguimiento de
 la Pesca Artesanal
 Casilla 22 - Chucuita Callao
 Lima
 Tel: (+511) 4533662
 Fax: (+511) 4533662
 Email: cestrella@marpe.gob.pe

PHILIPPINES/FILIPINAS

Jonathan O. DICKSON
 Chief, Capture Fisheries Division
 Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
 860 Arcadia Building, Quezon Avenue
 Quezon City 1105
 Tel: (+632) 372 5051
 Fax: (+632) 372 5056 or 371 1173 or 373
 7445

SENEGAL/SÉNÉGAL

Alassane DIENG
 Gestionnaire des ressources maritimes/
 Marine Resources Officer
 Direction des pêches maritimes
 Ministère de l'économie maritime
 1, rue Joris
 BP 289 – Dakar
 Tel: (+221) 8214758
 Email: alassane_dieng@hotmail.com

SRI LANKA

Kalyani HEWAPATHIRANA (Ms)
 Fisheries Biologist
 Ministry of Fisheries and Aquatic Resources
 New Secretariat
 Maligawatta
 Colombo 10
 Tel: (+94-11) 2446183-5
 Fax: (+94-11) 2541184
 Email: secmof@sltnet.lk

THAILAND/THAÏLANDE/TAÏLANDIA

Jarantada KARNASUTA
 Deputy Director-General
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Chatuchak Bangkok 10900
 Tel: (+662) 5620526
 Fax: (+662) 5620554
 Email: Jarantada@hotmail.com

Wimol JANTRAROTAI
 International Fisheries Affairs Advisor
 Coastal Habitats and Resources Management
 Project (CHARM)
 Plodprasob Bld. 4th floor
 Department of Fisheries
 Kasetsart Campus
 Chatuchak Bangkok 10900
 Tel: (+662) 940 6130-45 ext.4409
 Fax: (+662)5613132
 Email: wimolj@fisheries.go.th

Sompong NIMCHUAR
 Director
 Fisheries Foreign Affairs Division
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Kaset - Klang,
 Chatuchak, Bangkok 10900
 Tel: (+662) 5798214
 Fax: (+662) 5620530
 Email: sompongn@fisheries.go.th

Yoo-ee GETPECH (Ms)
 Senior Fishery Biologist
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture
 Kasetsart University Campus
 Chatuchak, Bangkok 10900
 Tel: (+662) 5614689
 Email: yoo-eeg@fisheries.go.th

Waraporn PROMPOJ (Ms)
 Chief, International Cooperation Group
 Fisheries Foreign Affairs Division
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Kaset - Klang,
 Chatuchak, Bangkok 10900
 Tel: (+662) 562 0529 -2579 - 8215 (direct)
 Fax: (+662) 562 0529
 Email: prompoj@inet.co.th

Doungporn POMBEJRA (Ms)
 Legal Officer
 International Law Group Fisheries
 Foreign Affairs Division
 Department of Fisheries
 Phaholyothin Road
 Kasetsart Campus
 Chatuchak, Bangkok 10900
 Tel: (+662) 561 1974
 Fax: (+662) 561 1974
 Email: dpombejra@yahoo.com

Poungthong ONOORA (Ms)
 Chief, International Law Group
 Fisheries Foreign Affairs Division
 Department of Fisheries
 Phaholyothin Road - Campus Kasetsart
 University
 Tel/fax: (+662) 561 1974
 Chatuchak, Bangkok 10900
 Email: poungtho@fisheries.go.th
pounthong2@yahoo.ie

Anucha SONGJITSAWAT
 Marine Fisheries Biologist
 Eastern Marine Fisheries Research and
 Development Center
 Department of Fisheries, Agriculture and
 Cooperatives
 Ban Phe, Rayong Province, 21160
 Tel: (+662) 03865 1764
 Fax: (+662) 03865 1763

Supot CHANTRAPORNSYL
 Director, Southern Marine and Coastal
 Resources Research Center
 618/1 Karnchanawanich Road
 Amphur Muang, Songkhla Province 90100
 Tel: (+66 74) 33 5038
 Fax : (+66 74) 33 5038
 Email: supot@phuketinternet.co.th

Mickmin CHARUCHINDA
 Director, Eastern Marine and Coastal
 Resources Research Center
 237 Moo6, Tumbon Krum
 Amphur Klaeng, Rayong Province 21190
 Tel/Fax: (+66-38) 657466
 Email: mannai@loxinfo.co.th

Smith THUMMACHUA
 Senior Fishery Biologist
 Fisheries Foreign Affairs Division
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Kasetklang, Chatuchak
 Bangkok 10900
 Tel/Fax: (662) 5620529
 Email: thuma98105@yahoo.com

Chul SINCHAIPANICH
 Assistant to Deputy Director-General
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Cooperative
 Paholyotin road, Chatuchak
 Bangkok 10900
 Tel: (+662) 562 0526
 Fax (+662) 562 0554
 Email: chul_s@hotmail.com

TRINIDAD AND TOBAGO/TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDAD Y TABAGO

Sherry PIERRE (Ms)
 Fisheries Officer
 Ministry of Agriculture, Land and Marine
 Resources
 35, Cipriani Blvd, Newtown
 Port-of-Spain
 Tel: (+1-868) 6238525
 Fax: (+1-868) 6238542
 Email: fishdiv@tstt.net.tt

Carl BAPTISTE
 Scientific Assistant
 Fisheries Division
 Ministry of Agriculture, Land and Marine
 Resources
 35, Cipriani Blvd, Newtown
 Port-of-Spain
 Tel: (+1-868) 6238525
 Fax: (+1-868) 6238542
 Email: fishdiv@tstt.net.com

UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Rebecca LENT
Deputy Assistant Administrator for
Regulatory Programs
US Department of Commerce
National Marine Fisheries Service
National Oceanic and Atmospheric
Administration (NOAA)
1315 East-West Highway
Silver Spring, Maryland 20910
Tel: (+1-301) 713 2239
Fax: (+1-301) 713 1940
Email: rebecca.lent@noaa.gov

Dean SWANSON
Chief, International Fisheries Division
US Department of Commerce
National Marine Fisheries Service
National Oceanic and Atmospheric
Administration (NOAA)
1315 East-West Highway
Silver Spring, Maryland 20910
Tel: (+1-301) 713 2276
Fax: (+1-301) 713 2313
Email: dean.swanson@noaa.gov

Christina FAHY
Fisheries Biologist
National Marine Fisheries Service
Southwest Region
National Oceanic and Atmospheric
Administration (NOAA)
501 W. Ocean Blvd, Suite 4200
Long Beach, CA 90802-4213
Tel: (+1-562) 980 4023
Fax: (+1-562) 980 4027
Email: christina.fahy@noaa.gov

Tamra FARIS
Assistant Regional Administrator for Protected
Resources Pacific Islands Regional Office
US Department of Commerce
National Oceanic and Atmospheric
Administration (NOAA)
1601 Kapiolani Blvd, Suite 1110
Honolulu HI 96814
Tel: (+1-808) 973 2937 (x282)
Fax: (+1-808) 973 2941
Email: Tamra.faris@noaa.gov

David HOGAN
Foreign Affairs Officer
Office of Marine Conservation
US Department of State
Washington DC 20520
Tel: (+1-202) 647 2335
Fax: (+1-202) 736 7350
Email: hogandf@state.gov

Kitty M. SIMONDS
Executive Director
Western Pacific Regional Fishery
Management Council
1164 Bishop Street, suite 1400
Honolulu, Hawaii 96813
Tel: (+1-808) 522 8220
Fax: (+1-808) 522 8226
Email: kitty.simonds@noaa.gov

John W. WATSON
Harvesting Team Leader
US Department of Commerce
National Oceanic & Atmospheric
Administration (NOAA)
National Marine Fisheries Service
Southeast Fisheries Center
3209 Frederic Street
Pascagoula MS 39567
Tel: (+1-228) 762 4591 (x292)
Fax: (+1-228) 769 8699
Email: john.watson@noaa.gov

Peter H. DUTTON
Team Leader
Marine Turtle Research Program
National Marine Fisheries Service
8604 La Jolla Shores Drive
La Jolla, CA 92037
Tel: (+1 858) 546 5636
Fax: (+1 858) 546 7003
Email: peter.dutton@noaa.gov

Alan BOLTEN
Archie Carr Center for Sea Turtle Research
Department of Zoology
University of Florida
Gainesville Florida 32611
Tel: (+1-352) 392 5194
Fax: (+1-352) 392 9166
email: abb@zoology.ufl.edu

Christofer BOGGS
 Chief Fish Biology and Stock Assessment
 Division
 Pacific Islands Fisheries Science Center
 National Oceanic & Atmospheric
 Administration (NOAA)
 2570 Dole Street
 Honolulu HI 96822
 Tel: (+1-808) 983 5370
 Fax: (+1-808) 983-2902
 Email: christofer.boggs@noaa.gov

Marydele DONNELLY
 See Turtle Scientist
 3775 Bonnybridge Place
 Ellicott City MD 21043
 Tel: (+1-202) 429 5609
 Fax: (+1-202) 872 0619
 Email: mdonnelly@oceanconservancy.org

VENEZUELA

Begonia MORA (Ms)
 Jefe de Division en Fauna
 Ministerio del Ambiente y de los Recursos
 Naturales
 Centro Simon Bolivar – Torre Sur, 6° piso
 El Silencio
 Caracas 1010
 Tel: (+58212) 4082123
 Fax: (+58212) 4082109
 Email: bmora@marn.gov.ve

VIET NAM

Dung PHAN HONG
 Research Institute for Marine Fisheries
 Ministry of Fisheries
 10, Nguyen Cong Hoan
 Tel: (+84-31) 767277
 Fax: (+84-31) 836812
 Email: dmg1960@yahoo.com

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/ OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

INTER-AMERICAN TROPICAL TUNA COMMISSION (IATTC)/COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DU THON TROPICAL/COMISIÓN INTERAMERICANA DEL ATÚN TROPICAL

Martin A.HALL
 Head, Tuna-Dolphin Program
 8604 La Jolla Shores Drive
 La Jolla
 CA92037-1508
 Tel: (+1-858) 546 7044
 Fax: (+1-858) 546 7133
 Email: mhall@iattc.org

SOUTHEAST ASIAN FISHERIES DEVELOPMENT CENTRE (SEAFDEC)/ CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES DE L'ASIE DU SUD-EST/ CENTRO DE DESARROLLO DE LA PESCA EN ASIA SUDORIENTAL

Bundit CHOKESANGUAN
 Head, Information and Extension Division
 SEAFDEC Training Department
 P.O. Box 97 Phrasamutchedi
 Samutprakan 10290
 Thailand
 Tel: (+662) 425 6100
 Fax: (+662) 425 6110
 Email: bundit@seafdec.org

Suppachai ANANPONGSUK
 Administrative Division Head
 Training Department
 P.O. Box 97 Phrasamutchedi
 Samutprakan 1090
 Tel: (+662) 425 6160
 Fax: (+662) 425 6110
 Email: suppachai@seafdec.org

Ahmad ALI
 Research Officer
 Marine Fishery Resources Development
 and Management Department
 Taman Perikanan Chendering
 21080 Kuala Terengganu
 Malaysia
 Tel: (+609) 6163150 - 6163174
 Fax: (609) 6175136
 Email: aaseafdec@mfrdmd.org.my

Zulkifli TALIB
 Research Officer
 Marine Fishery Resources Development
 and Management Department
 Taman Perikanan Chendering
 21080 Kuala Terengganu
 Malaysia
 Tel: (+609) 6163150 - 6163174
 Fax: (609) 6175136
 Email: zulkifli@mfrdmd.org.my

Junichiro OKAMOTO
 Deputy Secretary General
 Deputy Training Department Chief
 SEAFDEC Secretariat
 P.O. Box 1046 Kasetsart Post Office
 Bangkok 10903
 Thailand
 Tel: (+662) 940 6326
 Fax: (+662) 940 6326
 Email: dsg@seafdec.org

Sammy MALVAS
 Regional Fisheries Policy Working Group
 SEAFDEC Secretariat
 Suraswadi Building
 Kasetsart University Campus
 P.O. Box 1046 Kasetsart Post Office
 Bangkok 10903
 Thailand
 Tel: (+662) 940 6326
 Fax: (+662) 940 6336
 Direct line: (+662) 955 1602
 Email: smalvas@seafdec.org

Boey CHEE CHEONG
 Deputy Director
 Food Sourcing Support Division
 Agri-food & Veterinary Authority
 04-00 Tower Block, MND Complex
 5, Maxwell Road
 Singapore 069110
 Tel/Fax: (+65) 63257671
 Email: BOEY_Chee_Cheong@ava.gov.sg

Alma C. DICKSON
 Agricultural center Chief IV
 National Marine Fisheries Development
 Center
 Department of Agriculture
 Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
 860 Arcadia Bldg, Quezon Avenue
 Quezon City
 The Philippines
 Tel: (+ 632) 373 7445
 Fax: (+63) 374 5569
 Email: bfarmfd@info.com.ph

**CONVENTION ON MIGRATORY
 SPECIES/IOSEA MARINE TURTLE
 MEMORANDUM OF UNDERSTANDING**

Douglas HYKLE
 Coordinator/Senior CMS Advisor
 IOSEA Marine Turtle MoU Secretariat
 c/o UNEP Regional Office for Asia
 and the Pacific
 United Nations Building, Rajdamnern Avenue
 Bangkok 10200
 Thailand
 Tel: (+662) 2881471
 Fax: (+662) 280 3829
 Email: iosea@un.org

**OBSERVERS FROM NON-
 GOVERNMENTAL
 ORGANIZATIONS/OBSERVATEURS
 DES ORGANISATIONS NON
 GOUVERNEMENTALES/
 OBSERVADORES DE LAS
 ORGANIZACIONES NO
 GUBERNAMENTALES**

**INTERNATIONAL COALITION FOR
 FISHERIES ASSOCIATION**

Tien Hsi CHEN
 Assistant Researcher
 c/o 1901 Fort Myer Dr. Suite 700
 Arlington VA 22209
 USA
 Fax: (+1-703) 5244619

**FISHERIES DEVELOPMENT COUNCIL
INTERNATIONAL**

Hong Yen HUANG
Senior Specialist
P.O. Box 695
Bell Village
Port Louis
Mauritius
Tel/Fax: (+230) 211 2209
Email: fdci@fdcintl.org

**INTERNATIONAL COLLECTIVE IN
SUPPORT OF FISHWORKERS (ICSF)/
COLLECTIF INTERNATIONAL
D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE
(CIAPA)/ COLECTIVO
INTERNACIONAL DE APOYO A LOS
PESCADORES ARTESANALES (CIAPA)**

Chandrika SHARMA (Ms)
Executive Secretary
27, College Road
Chennai 600 006
India
Tel : (+91-44) 28275303
Fax: (+91-44) 28254457
Email: icsf@vsnl.com

C.M. MURALIDHARAN
Unit Manager
Action for Food Production, Bhubaneswar
Orissa, India
AFPRO Task Force
HP-8 BDA
Locality Laxmisagar
Bhubaneswar 751006
India
Tel: (+91-674) 2571465
Email: cmmuralidharan@afpro.org

Kanda ALAYA
General Secretary
Orissa Traditional Fishworkers Union
Vill. Sama Arjyapalli – PO. B. arjyapalli
Via Chatupur – District Gonjom pim 761020
Orissa
India
Tel: (91 06811) 262286
Fax: (91 06811) 254314
Email: otfwu@hotmail.com

**WORLD WILDLIFE FUND
(WWF)/FONDS MONDIAL POUR LA
NATURE/FONDO MUNDIAL PARA LA
NATURALEZA**

Kimberly S. DAVIS
Deputy Director
Marine Conservation Program
WW United States
1250, 24th Street, NW
Washington DC 20037 – 1132
Tel: (1-202) 861 8367
Fax: (1-202) 331 2391
Email: kimberly.davis@wwfus.org

Elisabeth McLELLAN
Asia Pacific Marine Turtle Programme
WWF International
Panda Cottage
P.O. Box 4010
Wembley WA 6913
Australia
Tel: (+618) 94421208
Fax: (+618) 93876180
Email: imclellan@wwf.org.au

**FAO SECRETARIAT/SECRÉTARIAT/
SECRETARÍA**

Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome,
Italy

Jorge CSIRKE
Chief, Marine Resources Service, Fishery
Resources Division/Chef, Service des
ressources marines, Division des ressources
halieutiques/Jefe, Servicio de Recursos
Marinos, Dirección de Recursos Pesqueros
Room F-509
Tel: (+39) 06-57056506
Fax: (+39) 06-57053020
Email: jorge.csirke@fao.org

Gabriella BIANCHI

Technical Secretary/Secrétaire technique/
 Secretario técnico/Fishery Resources Officer,
 Marine Resources Service, Fishery Resources
 Division/Spécialiste des ressources
 halieutiques, Service des ressources marines,
 Division des ressources halieutiques/Oficial de
 recursos pesqueros, Servicio de Recursos
 Marinos, Dirección de Recursos Pesqueros
 Room F-520
 Tel: (+39) 06-57053094
 Fax: (+39) 06-57053020
 Email: gabriella.bianchi@fao.org

Derek STAPLES

Senior Fisheries Officer, Regional Office for
 Asia and the Pacific/Fonctionnaire principal
 des pêches, Bureau régional pour l'Asie et le
 Pacifique/Oficial superior de pesca, Oficina
 Regional para Asia y el Pacífico
 39, Phra Atit Road
 Bangkok 10200
 Thailand/Thailande/Tailandia
 Tel: (+662) 6974119
 Fax: (+662) 6974499
 Email: derek.staples@fao.org

Wilfried THIELE

Senior Fishery Industry Officer, Fishing
 Technology Service, Fishery Industries
 Division/Fonctionnaire principal des industries
 de la pêche, Service de la technologie de la
 pêche, Division des industries de la
 pêche/Oficial superior de industrias pesqueras,
 Servicio de Tecnología de Pesca, Dirección de
 Industrias Pesqueras
 Room F-623
 Tel: (+39) 06-57055836
 Fax: (+39) 06-57055188
 Email: wilfried.thiele@fao.org

Annick VAN HOUTTE

Legal Officer, Development Law Service/
 Juriste, Service droit et développement/Oficial
 jurídico, Servicio del Derecho para el
 Desarrollo
 Room: A-440
 Tel: (+39) 06-57054287
 Email: Annick.vanhoutte@fao.org

Jan Erik FOGELGREN

Project Operations Coordinator, Fishing
 Technology Service, Fishery Industries
 Division/Coordonnateur des projets, Service
 de la technologie de la pêche, Division des
 industries de la pêche/Coordinador de
 proyectos, Servicio de Tecnología de Pesca,
 Dirección de Industrias Pesqueras
 Room F-624
 Tel: (+39) 06-5702377
 Fax: (+39) 06-57055188
 Email: janne.fogelgren@fao.org

Raschad AL KHAF AJI

Meetings Officer, International Institutions
 and Liaison Service, Policy and Planning
 Division/Chargé des réunions, Service des
 institutions internationales et de liaison,
 Division des politiques et planification de la
 pêche/Oficial de reuniones, Servicio de
 Instituciones Internacionales y Enlace,
 Dirección de Políticas y Planificación
 Pesqueras
 Room: F-423
 Tel: (+39) 06-57055105
 Fax: (+39) 06-5706500
 Email: raschad.alkhafaji@fao.org

Milani CHALOUPKA

Consultant
 Department of Economics
 The University of Queensland
 Brisbane Qld 4072, Australia/Australie
 Tel: (+617) 33656349
 Fax: (+617) 33657299
 Email: m.chaloupka@uq.edu.au

Rine SOLA (Ms)

Secretary to Chief, Marine Resources Service,
 Fishery Resources Division/Secrétaire du Chef
 de Service, Service des ressources marines,
 Division des ressources halieutiques/Secretaria
 del Jefe, Servicio de Recursos Marinos,
 Dirección de Recursos Pesqueros
 Room F-507
 Tel: (+39) 06-57056299
 Fax: (+39) 06-57053020
 Email: rine.sola@fao.org

Anne VAN LIERDE (Ms)
 Secretary, Marine Resources Service, Fishery
 Resources Division/Secrétaire, Service des
 ressources marines, Division des ressources
 halieutiques/Secretaria, Servicio de Recursos
 Marinos, Dirección de Recursos Pesqueros
 Room F-510
 Tel: (+39) 06-57056645
 Fax: (+39) 06-57053020
 Email: anne.vanlierde@fao.org

Pornsuda DAVID (Ms)
 Regional Office for Asia and the Pacific/
 Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique/
 Oficina Regional para Asia y el Pacífico
 39, Phra Atit Road
 Bangkok 10200
 Thailand/Thaïlande/Tailandia
 Tel: (+662) 6974146
 Email: david.pornsuda@fao.org

Kesara AOTARAYAKUL (Ms)
 Regional Office for Asia and the Pacific/
 Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique/
 Oficina Regional para Asia y el Pacífico
 39, Phra Atit Road
 Bangkok 10200
 Thailand/Thaïlande/Tailandia
 Tel: (+662) 6974176
 Email: kesara.aotarayakul@fao.org

INTERPRETERS/INTERPRÈTES/ INTÉRPRETES

D. REYNA
 G. GONG
 M. ROBOTHAM (Ms)
 R. OWAIS (Ms)
 A.M. GREIS (Ms)
 I. MARBOT (Ms)
 K. FEO KUTSCH (Ms)
 F. FIDAO (Ms)
 A. EL GUINDI
 F. MRANI ALAOUI (Ms)
 Y. QIAN (Ms)
 X.E. HUANG (Ms)

Liste des documents

TC:STCF/2004/1 Rev.	Ordre du jour et calendrier provisoires
TC:STCF/2004/2	Rapport de la Consultation d'experts sur les interactions entre les tortues de mer et les pêches dans le contexte de l'écosystème, Rome, 9-12 mars 2004
TC:STCF/2004/3	Conservation des tortues de mer et gestion des pêches: enjeux et options
TC:STCF/2004/Inf.1	Liste provisoire des documents
TC:STCF/2004/Inf.2	Liste provisoire des participants
TC:STCF/2004/Inf.3	Documents présentés à la Consultation d'experts sur les interactions entre la conservation des tortues de mer et les pêches dans le contexte de l'écosystème, Rome, 9-12 mars 2004
TC:STCF/2004/Inf.4	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses Etats Membres
TC:STCF/2004/DMA.1	Réglementations nationales et internationales régissant la conservation des tortues de mer
TC:STCF/2004/DMA.2	Le point sur les modifications récentes des engins de pêche et procédures de pêche visant à réduire les captures accessoires des tortues de mer dans le cadre de la pêche à la palangre

**Allocution d'ouverture de M. He Changchui,
Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique,
prononcée par Hiroyuki Konuma,
Représentant régional adjoint**

Au nom de M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette Consultation technique sur la conservation des tortues de mer et les pêches.

Cette réunion témoigne des avancées importantes réalisées ces dernières décennies dans le domaine de la gestion des pêches, en particulier en ce qui concerne l'élargissement du domaine aux questions liées aux écosystèmes et à la conservation. Ces évolutions sont également reflétées dans plusieurs conventions et instruments internationaux.

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUE) a attiré l'attention sur l'interdépendance marquée entre l'environnement et les êtres humains et sur la nécessité de garantir la durabilité, au bénéfice des générations futures. La notion d'utilisation durable des écosystèmes aquatiques – selon laquelle les activités de pêche respectent l'environnement – est devenue un élément essentiel du Code de conduite pour une pêche responsable, adopté par la FAO en 1995. Ce Code traite expressément de la biodiversité et de la conservation des espèces menacées et, ce faisant, préconise la réduction des captures d'espèces non ciblées, qu'il s'agisse des poissons ou d'autres espèces. La conception des pêches sous l'angle élargi des écosystèmes a été réaffirmée et renforcée dans la Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin, en 2001.

On estime que l'expansion des activités de pêches dans les zones côtières et en haute mer au cours de la seconde moitié du XXe siècle a contribué à modifier en profondeur les écosystèmes marins, non seulement en ce qui concerne les espèces cibles, mais également d'autres composantes des écosystèmes qui sont directement ou indirectement affectés par les activités de pêche. En raison de ces modifications et de la meilleure compréhension des effets indirects de la pêche, la FAO a lancé une série d'initiatives mondiales visant à faciliter l'application du Code de conduite pour une pêche responsable. Ainsi, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson exige des États qu'ils diminuent le volume des captures d'espèces non ciblées, en particulier les espèces menacées, grâce à des mesures comprenant notamment, dans la limite des possibilités, la conception et l'utilisation d'engins et de techniques de pêche sélectifs, respectueux de l'environnement et économiques. D'autres instruments, comme le Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins et le Plan d'action international visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangiers, traitent expressément de la capture d'espèces vulnérables.

Les tortues de mer subissent également les effets des pêches. Traditionnellement, elles ont été exploitées pour leur chair, leurs œufs, leurs carapaces et leur peau, avec parfois comme résultat une surexploitation locale et la nécessité de mettre en œuvre des mesures de gestion visant la restriction, voire l'interdiction de leur exploitation et de leur commerce. Cependant, les tortues de mer sont également capturées accidentellement, comme prises accessoires, dans

le cadre d'activités de pêche qui se déroulent dans leur aire de répartition, c'est-à-dire dans de nombreuses zones côtières et en haute mer, des zones tempérées aux zones tropicales de tous les océans de la planète. Elles restent accrochées dans les chaluts de fond, les lignes, les filets maillants et les palangres. Comme toutes les espèces de tortues de mer sont considérées comme menacées par l'Union mondiale pour la nature (UICN), le commerce international de tortues de mer ou de produits dérivés est interdit, au titre de l'Annexe I de la CITES.

La question de la conservation des tortues de mer et de leurs interactions avec les activités de pêche n'a été portée à l'attention de la FAO que récemment. Elle a été soulevée à l'occasion de la vingt-quatrième session du Comité des pêches (FAO), en 2001, et fait l'objet d'un intérêt particulier lors de la vingt-cinquième session l'année dernière, lors de laquelle le Comité des pêches est convenu «qu'étant entendu que les travaux existants sur les interactions avec les tortues de mer et la conservation devraient être pris en considération, une consultation technique devrait être organisée à Bangkok (Thaïlande) en 2004 [...]». En conséquence, la FAO a convoqué cette consultation et, dans le cadre des préparatifs, organisé une consultation d'experts sur les *Interactions entre les tortues de mer et les pêches dans le cadre de l'écosystème*. Le rapport de cette consultation d'experts renferme la majeure partie des informations techniques sur lesquelles repose la présente Consultation technique. Les documents de travail présentent des recommandations relatives aux régions et pêcheries prioritaires à prendre en compte sous l'angle des tortues de mer, des mesures de gestion appropriées susceptibles d'être mises en œuvre et des aspects juridiques et socioéconomiques. À cet effet, il ne fait nul doute que les conclusions de la présente consultation joueront un rôle concret dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, y compris l'approche écosystémique des pêches, ainsi que pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 7 (garantir la durabilité de l'environnement, en particulier Cible 9), intégrer les principes du développement durable dans les programmes et les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Je suis convaincu qu'étant donné vos compétences, la diversité de vos domaines d'intérêt et le dévouement sans faille que vous portez à la gestion durable des pêches, le niveau des débats sera particulièrement élevé et que vous serez ainsi en mesure de formuler des recommandations complètes, qui permettront de définir des solutions concrètes dans le domaine de la conservation des tortues de mer et des pêches. Ces recommandations seront transmises au Comité des pêches, pour examen à sa vingt-sixième session, qui se tiendra en mars 2005.

En conclusion, j'aimerais remercier de leur générosité les gouvernements japonais et américain, qui ont participé au financement de cette consultation technique et ont permis au Secrétariat de la FAO d'organiser cette importante réunion, dont la tenue avait été demandée par le Comité des pêches à sa vingt-cinquième session.

Je tiens également à remercier le gouvernement thaïlandais d'avoir accepté d'accueillir cette importante réunion.

Je vous souhaite de fructueux débats, ainsi qu'un agréable séjour dans cette belle ville de Bangkok.

Je vous remercie.

Directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer liée aux opérations de pêche

Preamble

Le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable préconise une utilisation durable des écosystèmes aquatiques et stipule que la pêche ne doit pas nuire à l'environnement. Certains stocks de tortues de mer sont très gravement affectés par la pêche et méritent une attention immédiate. Du fait de l'état critique de ces stocks, un large éventail de mesures serait souhaitable, et en particulier la réduction de la mortalité liée à la pêche, en complément d'autres mesures de conservation.

Compte tenu des préoccupations suscitées par l'état des tortues de mer et des effets négatifs possibles de la pêche sur ces populations, le Comité des pêches de la FAO a soulevé à sa vingt-cinquième session (2003) la question de la conservation des tortues de mer et de leur interaction avec les opérations de pêche et a demandé qu'une Consultation technique soit convoquée sur cette question, afin d'envisager notamment la rédaction de directives visant à réduire la mortalité des tortues de mer due aux opérations de pêche. Les présentes directives répondent à la demande du Comité des pêches et ont été élaborées sur la base du rapport de la Consultation d'experts tenue à Rome en mars 2004.

Ces directives devraient faciliter l'élaboration des directives techniques de la FAO et la définition d'activités de gestion des pêches propices à la conservation et à la gestion des tortues de mer à l'échelon national ou multilatéral, ou d'autres mesures. Ces directives n'ont aucun caractère contraignant. Elles s'appliquent aux zones marines et aux pêches qui sont le lieu, confirmé ou non, d'interactions entre la pêche et les tortues de mer. Ces directives ont un caractère général, mais leur application suppose que les dimensions nationales, sous-régionales et régionales, notamment les différences culturelles et socioéconomiques, devraient être prises en compte.

Ces directives sont destinées aux membres de la FAO, ainsi qu'aux pays non membres, aux entités de pêche, aux organisations sous-régionales, régionales et mondiales, gouvernementales ou non, s'occupant de la gestion des pêches et de l'utilisation durable des écosystèmes aquatiques.

Les activités découlant de ces directives devront être entreprises avec la participation et, si possible, la coopération de l'industrie halieutique, des communautés de pêcheurs et d'autres parties prenantes touchées.

L'application des directives doit être conforme au Code de conduite pour une pêche responsable, ainsi qu'à la Déclaration de Reykjavik sur la pêche responsable dans l'écosystème marin, en ce qui concerne notamment l'écosystème et doit reposer sur l'utilisation des données scientifiques les plus fiables.

1. Opérations de pêche

A. Manipulation et remise en liberté.

Afin de limiter au maximum les traumatismes subis par les tortues et d'améliorer leurs chances de survie:

- i) Manipulation appropriée, y compris réanimation ou libération rapide de toutes les tortues de mer prises accessoirement ou fortuitement (hameçon ou filet).
- ii) Maintien en état et utilisation du matériel nécessaire pour pouvoir relâcher les tortues de mer prises accessoirement ou fortuitement.

B. Chalut côtier

- i) Dans les pêches côtières au chalut à crevette, promouvoir l'utilisation de dispositifs d'exclusion des tortues (DET) ou d'autres mesures d'une efficacité comparable, afin de réduire les captures accessoires ou les prises fortuites de tortues de mer et la mortalité de ces espèces.
- ii) Dans les autres pêches côtières au chalut, collecter des données pour identifier les interactions avec les tortues de mer et, le cas échéant, mener des recherches sur des mesures susceptibles de réduire les captures accessoires ou les prises fortuites et la mortalité des tortues de mer.
- iii) Application de méthodologies efficaces mises au point conformément à B ii).

C. Senne tournante

- i) Eviter dans toute la mesure possible l'encerclement des tortues de mer.
- ii) Si les tortues de mer sont encerclées ou prises dans la senne, prendre toutes les mesures possibles pour les libérer.
- iii) Pour les dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans lesquels des tortues de mer peuvent se prendre, appliquer les mesures nécessaires pour contrôler ces dispositifs et relâcher les tortues de mer prises et retirer ces dispositifs lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- iv) Mener des activités de recherche-développement sur des DCP modifiés de façon à réduire et supprimer les prises accessoires.
- v) Appliquer les méthodes confirmées mises au point dans le cadre des recherches mentionnées à l'alinéa C-iv).

D. Palangre

- i) Mise au point et utilisation de combinaisons appropriées d'hameçons, de type d'appâts, de profondeur, de spécifications des engins et de méthodes de pêche, afin de réduire au maximum les captures accessoires ou les prises fortuites, ainsi que la mortalité des tortues de mer.

Des travaux de recherche récents ont permis d'obtenir des résultats positifs dans les domaines suivants:

- Utilisation de gros hameçons circulaires d'une inclinaison maximale de 10 degrés associée à un appât de poisson entier. Ces mesures s'avèrent efficaces pour réduire les interactions avec les tortues de mer et la mortalité.
- L'engin devrait être configuré et placé de façon que les hameçons ne soient opérationnels qu'à des profondeurs supérieures à celles où existent des risques d'interaction avec les tortues de mer.
- Retrait des palangres plus tôt dans la journée et réduction du temps d'immersion des hameçons.
- La recherche devrait porter également sur l'impact de diverses mesures d'atténuation sur les tortues de mer, les espèces ciblées et d'autres espèces capturées accessoirement ou fortuitement, comme les requins et les oiseaux de mer.
- Maintien en état et utilisation du matériel nécessaire pour faciliter la libération des tortues de mer prises accessoirement ou fortuitement, notamment outils pour détacher les hameçons ou couper les lignes et haveneaux.

E. Autres pêches

- i) Evaluation et suivi des prises accessoires ou fortuites de tortues de mer et de la mortalité de ces espèces à l'occasion d'opérations pertinentes de pêche.
- ii) Recherche et élaboration de mesures nécessaires pour réduire les captures accessoires ou fortuites ou pour réduire la mortalité dans d'autres pêches, la priorité étant donnée à la réduction des captures accessoires ou fortuites dans les pêches au filet maillant.

- iii) Dans d'autres pêches au filet fixe, collecte de données en vue d'identifier les interactions avec les tortues de mer et, le cas échéant, travaux de recherche sur les mesures envisageables pour diminuer les prises accessoires ou fortuites et réduire la mortalité.
- iv) Mise en œuvre de méthodes confirmées mises au point dans le cadre des activités liées aux alinéas E (ii) et (iii).

F. Autres mesures applicables à toutes les méthodes de pêche

- i) Contrôle spatial et temporel de la pêche, notamment dans les zones et pendant les périodes de forte concentration de tortues de mer.
- ii) Contrôle de la gestion de l'effort, notamment si cela est nécessaire pour assurer la conservation et la gestion d'espèces cibles ou de groupes de telles espèces.
- iii) Elaboration et application, dans toute la mesure possible, de dispositifs de conservation et de recyclage des filets, afin de réduire le rejet en mer d'engins de pêche et de débris marins, et d'en faciliter la récupération, le cas échéant.

2. Recherche, suivi et partage de l'information

A. Collecte d'informations et de données et recherche

- i) Collecte de données et d'informations sur les interactions avec les tortues de mer de toutes les pêches, directement ou par l'intermédiaire d'organes régionaux des pêches, d'accords régionaux relatifs aux tortues de mer ou d'autres mécanismes.
- ii) Elaboration de programmes d'observateurs pour les pêches pouvant avoir un impact sur les tortues de mer, lorsque de tels programmes sont possibles sur le plan économique et pratique. Dans certains cas, un soutien financier et technique pourra être nécessaire.
- iii) Recherche conjointe avec d'autres Etats et/ou avec la FAO et les organes régionaux des pêches concernés.
- iv) Recherche sur les chances de survie des tortues de mer relâchées et sur les zones et périodes de captures fortuites élevées.
- v) Recherche sur l'impact socio-économique sur les pêcheurs et le secteur halieutique des mesures de conservation et de gestion des tortues de mer et moyens d'améliorer la communication.
- vi) Utilisation des connaissances traditionnelles des communautés de pêcheurs sur la conservation et la gestion des tortues de mer.

B. Echange d'informations

- i) Partage et diffusion de données et de résultats de recherche, directement ou par l'intermédiaire des organes régionaux des pêches concernés, d'accords régionaux sur les tortues de mer ou d'autres mécanismes.
- ii) Coopération à la normalisation des méthodes de collecte de données et de recherche notamment de la terminologie sur les engins et l'effort de pêche, de la création de bases de données, de l'estimation des taux d'interaction avec les tortues de mer et du classement des zones et des périodes.

C. Examen de l'efficacité des mesures

- i) Evaluation continue de l'efficacité des mesures prises conformément à ces directives.
- ii) Examen de l'application et de l'amélioration des mesures stipulées ci-dessus.

3. Garantir des politiques cohérentes

- A. Assurer la cohérence des politiques de gestion et de conservation au niveau national, entre les différents organismes gouvernementaux, grâce notamment à des consultations interorganismes, et au niveau régional.

- B. Assurer la cohérence et éventuellement l'harmonisation des législations relatives à la gestion et à la conservation des tortues de mer aux niveaux national, sous-régional et régional.

4. Sensibilisation et formation

- A. Elaboration et distribution de matériels d'information: brochures, manuels, plaquettes, fiches plastifiées, etc.
- B. Organisation de séminaires de pêcheurs et de professionnels du secteur des pêches sur:
- La nature du problème des interactions entre les tortues de mer et les pêches
 - La nécessité de prendre des mesures d'atténuation
 - L'identification des espèces de tortues de mer
 - La manipulation et le traitement des tortues de mer prises accessoirement ou fortuitement
 - Le matériel nécessaire pour faciliter la délivrance rapide et sûre des tortues de mer
 - L'impact des opérations de pêches sur les tortues de mer
 - La mesure dans laquelle les mesures qu'ils seront invités à adopter contribueront à la conservation, à la gestion et à la reconstitution des populations de tortues de mer
 - L'impact des mesures d'atténuation sur la rentabilité et l'efficacité des opérations de pêche
 - L'élimination adéquate des engins de pêche qui ne sont plus utilisés.
- C. Sensibilisation du public aux questions de conservation et de gestion des tortues de mer par les gouvernements et d'autres organisations.

5. Renforcement des capacités

- A. Appui financier et technique à l'application de ces directives dans les pays en développement.
- B. Coopération à des activités de recherche, notamment sur la situation en ce qui concerne les captures fortuites de tortues de mer par les pêches côtières et en haute mer et recherche sur les sites d'alimentation, de reproduction et de ponte.
- C. Etablissement d'un fonds de soutien volontaire.
- D. Facilitation du transfert de technologies.

6. Aspects socioéconomiques et culturels

- A. Prise en compte:
- i) des aspects socio-économiques de l'application des mesures de conservation et de gestion des tortues de mer.
 - ii) des aspects culturels liés aux interactions des tortues de mer avec les pêches et intégration des normes culturelles dans les efforts de conservation et de gestion des tortues de mer.
 - iii) avantages de la conservation et de la gestion des tortues de mer pour les communautés de pêcheurs et les communautés côtières, notamment celles pratiquant la pêche artisanale.
- B. promotion de la participation active et, si possible, de la coopération de l'industrie halieutique, des communautés de pêcheurs et d'autres parties prenantes touchées.
- C. importance à accorder à la recherche participative et à la prise en compte des connaissances autochtones et traditionnelles des pêcheurs.

7. Etablissement de rapports

Faire rapport sur l'application de ces directives, dans le cadre des rapports biennaux sur le Code de conduite pour une pêche responsable que les Membres de la FAO soumettent à l'Organisation. Le cas échéant et à titre volontaire, rapports destinés à d'autres organes compétents, tels que les accords régionaux de conservation et de gestion des tortues de mer.

8. Examen d'autres aspects de la conservation et de la gestion des tortues de mer

Les pêcheurs, les instituts de recherche, les responsables de la gestion et d'autres parties s'occupant de la conservation et de la gestion des pêches devraient collaborer avec les organes chargés de la conservation et de la gestion aux niveaux national, sous-régional et régional dans les domaines suivants:

- A. Collecte et partage de l'information sur les tortues de mer, notamment:
 - i) Biologie et écologie (dynamique des populations, identification des stocks, comportement, sélection du régime alimentaire, habitats, reproduction, ponte, alimentation, voies/zones de migration, nourriceries, etc).
 - ii) Sources de mortalité autres que les pêches.
 - iii) Etat des populations et menaces dues aux activités humaines les visant.
- B. Amélioration et élaboration de mesures de conservation et de gestion appliquées pendant tout le cycle biologique de la tortue de mer (protection de l'habitat/des plages de ponte, renforcement des populations de tortues de mer).
- C. Promotion, le cas échéant, de la participation aux accords régionaux de conservation et de gestion des tortues de mer aux fins de la coopération en matière de conservation et de gestion des tortues de mer.

La Consultation technique sur la conservation des tortues de mer et les pêches, organisée par la FAO, s'est tenue à Bangkok (Thaïlande), du 29 novembre au 2 décembre 2004. Y ont participé 28 Membres de la FAO, ainsi que des observateurs de trois organisations intergouvernementales et de quatre organisations non gouvernementales internationales, comme convenu par le Comité des pêches à sa vingt-cinquième session, tenue à Rome (Italie), du 24 au 28 février 2003.

Lors de la Consultation technique, les participants ont examiné les principales questions concernant la conservation des tortues de mer et les pêches, en accordant une attention particulière aux éléments suivants: i) situation actuelle en matière de conservation des tortues de mer et facteurs de mortalité; ii) baisse de la mortalité des tortues de mer: engins et techniques de pêche; iii) définition de lignes directrices visant la diminution de la mortalité chez les tortues de mer; iv) conservation des tortues de mer: aide aux Etats Membres en développement; v) conservation des tortues de mer et pêches: orientations futures des activités mondiales.

La Consultation technique a approuvé des recommandations formulées à l'intention de la FAO, des organes régionaux des pêches et des Etats Membres, concernant les activités à entreprendre dans le domaine de la conservation des tortues de mer et de la réduction de la mortalité due aux opérations de pêche, et qui seront soumises au Comité des pêches, à sa vingt-sixième session.

ISBN 92-5-205278-X

ISSN 1014-6555



9 789252 052784

TR/M/Y5887F/1/02.05/800